

Commune LES ESTABLES

**PROCES VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 février 2025 20H00**

*Date de convocation : 13/02/2025**Effectif légal du conseil municipal : 11***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	Procuration	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

*Absent(s) : 3**Excusé(s) représenté(s) : 1**Secrétaire de séance : Alice MALARTRE***ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV du conseil municipal du 27 janvier 2025
2. Convention avec INGE43
3. Projet de Convention Transport
4. Réforme tarification de l'eau
5. Achat groupé d'électricité
6. Frais de secours ski
7. Opération « Rénovation bâtiment communal à usage commercial » : Choix offres
8. Opération « Rénovation bâtiment communal à usage commercial » : plan de financement
9. DPU
10. Questions diverses

**1- Approbation PV du conseil municipal du 27 janvier 2025**

Le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, approuve le procès-verbal en date du 27/01/2025.

**2- Convention avec INGE43**

Le Maire a exposé la proposition de convention de prestations pour l'année 2025 d'INGE43, avec son annexe technique.

Cette proposition s'inscrit dans la continuité des missions d'assistance technique que le Pôle Eau Assainissement Rivières de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire a assuré ces dernières années pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a approuvé le renouvellement de cette convention et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**3- Projet de Convention Transport**

Le Maire a exposé le projet de convention précité et ~~proposé de ne pas renouveler ladite convention.~~

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a approuvé cette décision et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**4- Réforme tarification de l'eau**

Sujet reporté.

**5- Achat groupé d'électricité**

Le Maire a proposé de renouveler le contrat d'achat groupé d'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a approuvé cette proposition et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

**6- Frais de secours ski**

Le Maire a rappelé la convention relative à l'organisation des secours sur neige signée le 2 février 2012, renouvelable annuellement par tacite reconduction et en particulier son Article 4 : « Le conseil municipal fixera annuellement les tarifs applicables. Le remboursement s'effectuera après réception des paiements des personnes secourues ou de leur assurance ».

Le Maire a soumis au vote les tarifs suivants :

**SKI ALPIN****Tarifs secours sur neige et Tarif de remboursement au prestataire**

Front de Neige	50€	Pistes desservies par Fil neige et Télési Petit Chalet
Zone Rapprochée	140€	Pistes desservies par Téléskis Chalet 1 et 2
Zone Eloignée	180 €	Pistes desservies par Téléskis Alambre 1;2 et 3
Zone Exceptionnelle	250€	Secteurs de ski en Hors Pistes

Front de Neige	50€	Intervention à moins de 200 m du poste de secours
Zone Rapprochée	140€	Pistes : La Source ; Le Chier ; Le P'tit Tour et L'Abril
Zone Eloignée	180 €	Pistes : Boutière ; Les Airelles ; Coste Belle ; Le Chemin de Ronde ; La Draille de Soutrou ; Le Mézenc ; La Forestière et L'Endiablée
Zone Exceptionnelle	250€	Secteurs de ski en Hors Pistes

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a approuvé ces tarifs et autorisé le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

#### 7- Opération « Rénovation bâtiment communal à usage commercial » : Choix offres

Alice MALARTRE a présenté le rapport d'analyse des offres reçues pour les travaux de rénovation du bâtiment communal.

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, a approuvé les offres suivantes et autorisé Alice MALARTRE à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Code	Titre	Estimation HT	Montant mieux-disant HT	Entreprise mieux-disante
1	EQUIPEMENTS CUISINE	17 100,00 €	17 420,00 €	BASTIN SAS
2	PLATRERIE - PEINTURE	34 600,00 €	30 913,75 €	SARL FILLERE
3	FAIENCE	9 693,00 €	8 675,80 €	RM CARRELAGE
4	SOL SOUPLE	22 600,00 €	23 846,16 €	GIMBERT SARL
5	MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	27 733,00 €	25 427,28 €	CHAPUIS MENUISERIE
6	FLOPAGE	4 894,00 €	2 700,00 €	NUAGE
7	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - SSI	32 630,00 €	34 300,00 €	FRAISSE
8	PLOMBERIE	42 975,00 €	43 380,36 €	BATI CHAPTEUIL
<b>Total Travaux</b>		<b>192 225,00 €</b>	<b>186 663,35 €</b>	

#### 8- Opération « Rénovation bâtiment communal à usage commercial » : plan de financement

Alice MALARTRE a exposé :

- Le plan de financement de l'opération
- La possibilité de solliciter le programme LEADER (cf. délibération)

Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention, a approuvé plan de financement de l'opération et autorisé Alice MALARTRE à solliciter le programme LEADER et à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</b>	Maitrise d'œuvre		
	<i>Architecte : ENCRAGE ARCHITECTURE</i>		
	<i>Fluides / SSI : AVP ING</i>	4 764.00 € HT	
	<i>Économistes : AVP ECO</i>	4 752.00 € HT	
	Frais Annexes	4 696.67 € HT	
	<i>Mission de contrôle technique : SOCOTEC</i>	2 000.00 € HT	
	<i>Mission de coordination SPS : SOCOTEC</i>	1 305.00 € HT	
	<i>Diagnostics : AUDIT CONSTRUCTION</i>	1 391.67 € HT	
	Travaux	186 663.35 € HT	
	<i>Lot 1 : Équipements cuisine</i>	17 420.00 € HT	9%
	<i>Lot 2 : Plâtrerie / Peinture</i>	30 913.75 € HT	17%
	<i>Lot 3 : Carrelage</i>	8 675.80 € HT	5%
	<i>Lot 4 : Sol souple</i>	23 846.16 € HT	13%
	<i>Lot 5 : Menuiseries intérieures / extérieures</i>	25 427.28 € HT	14%
	<i>Dont menuiseries commerce</i>	18 515.10 € HT	
	<i>Dont menuiseries gîte</i>	6 912.18 € HT	
	<i>Lot 6 : Flocage</i>	2 700.00 € HT	1%
<i>Lot 7 : Électricité</i>	34 300.00 € HT	18%	
<i>Lot 8 : Plomberie / Chauffage</i>	43 380.36 € HT	23%	
<b>TOTAL</b>	<b>215 360.02 € HT</b>		
<b>ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER :</b>			
<b>Programme "Agir sur l'immobilier d'activité"</b>			
<b>Subvention à solliciter (Subv / Assiette LEADER en %)</b>		<b>40 000.00 €</b>	<b>25%</b>
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL</b>	Commune (autofinancement)	175 360.02 €	81%
	Aide Publique	40 000.00 €	19%
	<b>TOTAL</b>	<b>215 360.02 €</b>	

<b>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL</b>	<b>Description</b>	<b>Montant HT</b>	
	<i>Maitrise d'œuvre et études</i>	28 696.67 €	
	<i>Équipements cuisine</i>	17 420.00 €	
	<i>Plâtrerie / Peinture</i>	30 913.75 €	
	<i>Carrelage</i>	8 675.80 €	
	<i>Sols souples</i>	23 846.16 €	
	<i>Menuiseries int/ext (Commerce)</i>	18 515.10 €	
	<i>Menuiseries int/ext (Gîte)</i>	6 912.18 €	
	<i>Flocage (Protection anti-feu)</i>	2 700.00 €	
	<i>Electricité</i>	34 300.00 €	
	<i>Plomberie / Chauffage</i>	43 380.36 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>215 360.02 €</b>	
	<b>ASSIETTE ELIGIBLE LEADER</b>	<b>162 331.17 €</b>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER</b>	<b>Financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Etat d'avancement</b>
	<b>LEADER Haute-Loire</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
	<b>TOTAL Aides Publiques</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>25 %</b>
	Autofinancement	122 331.17 €	75 %
	<b>TOTAL Financement</b>	<b>162 331.17 €</b>	<b>100 %</b>

## 9- DPU

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention, a décidé de ne pas exercer de droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle bâtie AN216.

## 10- Questions diverses

- Le Maire a fait part d'une réflexion en cours concernant une nouvelle forme de gérance de la station de ski.
- Vidéosurveillance : une réunion a eu lieu avec un prestataire en présence du Maire et de Yves SANIAL. La prochaine aura lieu le 19/02/2025.

Il a été demandé à ce que soit précisé ce qu'implique l'installation d'un système de vidéosurveillance, sur la base de retours d'expériences de communes du département déjà équipées et/ou en interrogeant les prestataires rencontrés et le(s) financeur(s), notamment concernant :

- Le lieu d'installation du système de contrôle, les contraintes à respecter,
- La fréquence des contrôles de bon fonctionnement du système à mettre en place et les modalités,
- La durée de conservation des images,
- La précision des images, ce qu'elles permettent et ne permettent pas, (identification plaques minéralogiques, visages etc.)
- Les lieux d'installation des caméras et les règles à respecter,
- Le coût d'installation et de maintenance à charge de la commune,
- Le mode de financement des installations et des maintenances,
- Les modalités à mettre en place lorsque la gendarmerie viendra consulter les images (présence d'élus) nécessaire ou pas, registre à mettre en place).
- Le conseil municipal a validé la demande d'un commerçant souhaitant une place sur le marché pour installer son camion à pizzas.
- En vue des travaux de réhabilitation de l'école, le grenier de l'école doit être vidé. Par conséquent, il faut également vider le garage situé 1 Rue Ernest Ribbes. L'organisation de ces déménagements doit être mise en place rapidement.
- Le conseil municipal ne souhaite pas l'installation d'un panneau lumineux d'informations communales (demande remontée en mairie).
- La bénédiction des cloches aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mars 2025 à 10h30.

**Prochaine réunion en mars 2025.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.**



Alice MALARIÈRE  
 1<sup>ère</sup> Adjointe  
 Secrétaire de séance



Philippe BRUN  
 Maire des Estables